



Aménagement de la RD 1420 à Rothau Renaturation de la friche industrielle Steinheil Aménagements écologiques de la Bruche

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

préalable au titre du L103-2 du code de l'urbanisme,
pour les mises en compatibilité des PLU de Rothau
et La Broque.

DU MERCREDI 10 JANVIER 2024
AU MERCREDI 31 JANVIER 2024

1	L'aménagement de la RD1420 à Rothau	2
1.1	Présentation du projet	2
1.2	Objectifs du projet	2
2	La concertation	4
2.1	Le contexte juridique	4
2.2	Les objectifs de la concertation	4
2.3	Le périmètre de la concertation	5
2.4	Déroulement de la concertation	5
2.5	La publicité.....	6
2.6	Les dispositifs d'information et d'expression du public	7
3	Expression du public.....	8
4	Les observations recueillies.....	14
4.1	Remarques sur les mises en compatibilité des documents d'urbanismes.....	14
4.2	Les éléments généraux sur le processus de concertation.....	14
5	Conclusion du bilan de la concertation	14

1 L'aménagement de la RD1420 à Rothau

La Collectivité européenne d'Alsace a confirmé en décembre 2023, sa volonté de réaliser le projet d'aménagement de la RD1420 à Rothau, de renaturation de la friche Steinheil et d'aménagements écologiques le long de la Bruche.

Ce projet doit apporter une réponse aux problèmes de sécurité constatés pour tous les usagers (piétons, cyclistes et automobilistes), ainsi qu'aux nuisances subies par les riverains : bruit, pollution, odeurs et vibrations au passage des poids lourds.

Les possibilités d'aménager un nouvel itinéraire sont réduites car Rothau se situe dans la partie étroite de la vallée. Le rachat du site Steinheil par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) permet d'envisager de nouvelles solutions, en lien avec la reconversion de la friche, la valorisation du centre de Rothau et l'amélioration environnementale de la Bruche et de ses berges.

1.1 Présentation du projet

Dans la vallée de la Bruche, la commune de Rothau est traversée par la route départementale 1420 qui relie Saint-Dié des Vosges à Molsheim. Cet axe structurant du territoire supporte un trafic de plus de 9 000 véhicules par jour au centre-ville avec un taux de poids lourds (PL) supérieur à 15%, notamment des grumiers générés par la scierie SIAT-BRAUN d'Urmatt et les transports de matières dangereuses qui souhaitent franchir les cols vosgiens car ils sont interdits dans le tunnel Maurice Lemaire.

Ce trafic et la configuration des lieux (absence de trottoirs, manque de visibilité aux intersections et aux accès riverains, fortes déclivités, chaussée étroite, ...) posent des problèmes de sécurité dans la traversée de Rothau pour tous les usagers (piétons, cyclistes et automobilistes). Les croisements avec les PL y sont difficiles, les dégâts sur les véhicules en stationnement fréquents et le sentiment d'insécurité élevé pour les riverains.

A ces problèmes de sécurité, s'ajoutent celui de la qualité de vie des habitants qui subissent les nuisances (bruit, pollution, vibrations) liées au passage des poids lourds. Le tronçon de route entre le carrefour de l'église et le pont de la charité s'avère le plus problématique avec en plus des difficultés de stationnement et d'accessibilité aux commerces. Une dizaine de fermetures de commerces de la Grand'Rue peuvent être reliées à ce contexte particulier.

Les possibilités d'aménager un nouvel itinéraire étant réduites car la commune de Rothau se situe dans la partie étroite de la vallée, le rachat en 2012 du site Steinheil par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) a permis d'entrevoir des solutions nouvelles pour répondre aux problèmes de sécurité et de nuisances, avec la reconversion de la friche industrielle et la valorisation du centre de Rothau et des bords de Bruche.

1.2 Objectifs du projet

En parallèle des opérations de démolition et de dépollution des sols menées de 2012 à 2015 par la CCVB, qui constituaient un préalable à tout aménagement de la friche située en bord de Bruche sur les bords communaux de Rothau et de La Broque, des réflexions ont été menées par le Département du Bas-Rhin, en concertation avec la CCVB et les deux communes pour l'élaboration d'un projet avec comme objectifs :

- ✓ d'améliorer la sécurité pour tous les usagers en adaptant les voies de circulation au trafic qu'elles doivent supporter, en améliorant le fonctionnement des carrefours et en favorisant un meilleur partage de l'espace public ;
- ✓ d'agir sur la qualité de vie des habitants et de réduire les nuisances pour les actuels riverains de la RD1420 ;
- ✓ de préserver l'accès aux commerces, services et équipements publics actuels et futurs.
- ✓ de renaturer la friche industrielle Steinheil, qualifiée zone d'enjeu majeur au SCOT ;
- ✓ de réaliser des aménagements écologiques favorables à la Bruche.

2 La concertation

2.1 Le contexte juridique

A l'issue de la concertation publique préalable menée en 2018, dont le bilan a été approuvé, par délibération n° CD/2019/007 du Conseil Départemental du Bas-Rhin, le 4 février 2019, les études d'avant-projet ont été menées.

Les communes et la CCVB ont participé aux comités de pilotage annuels destinés à valider les choix successifs dans l'élaboration du projet et ont validé le choix de la variante retenue puis le projet définitif par délibération en 2020 et 2023.

Des réunions publiques et des articles de presse ont par ailleurs permis d'informer régulièrement la population de l'avancement du projet.

Les études d'avant-projet sommaire sont en cours de finalisation et permettent d'avoir une connaissance détaillée de l'impact du projet routier sur les documents d'urbanisme.

Depuis la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (loi ASAP), les mises en compatibilité (MEC) des documents d'urbanisme soumises à une évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme. Ce qui est le cas des MEC des plans locaux d'urbanisme des communes de Rothau et de la Broque.

Cette nouvelle concertation, prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme, présentera aux habitants, associations et autres personnes concernées, les MEC envisagées pour permettre la réalisation du projet d'aménagement de la RD1420 à ROTHAU, renaturation de la friche industrielle Steinheil et aménagements écologiques de la Bruche. Il appartient au maître d'ouvrage de l'opération de déterminer les modalités de cette concertation préalable.

C'est pourquoi, par délibération du 8 décembre 2023, le Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'engager la concertation préalable au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme concernant les mises en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Rothau et La Broque pour le projet d'aménagement susvisé, selon les modalités d'organisation suivantes : une exposition publique de trois semaines avec mise à disposition d'un registre d'expression par commune.

Les communes de Rothau et de La Broque, toutes deux concernées par le projet, ont été sollicitées et informées le 6 décembre 2023.

2.2 Les objectifs de la concertation

La concertation menée par le Collectivité européenne d'Alsace poursuivait trois objectifs :

- Présenter aux habitants, associations et autres personnes concernées, l'état d'avancement des réflexions sur le projet;
- Informer et Apporter des éléments de réponse sur les mises en compatibilités prévues des documents d'urbanismes des deux communes concernées liées au projet d'aménagement ;
- Prendre connaissance de leurs éventuelles observations.

2.3 Le périmètre de la concertation

Le périmètre retenu pour la concertation concerne les communes de Rothau et de La Broque, territorialement affectées par le projet.

2.4 Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du 10 janvier au 31 janvier 2024 inclus.

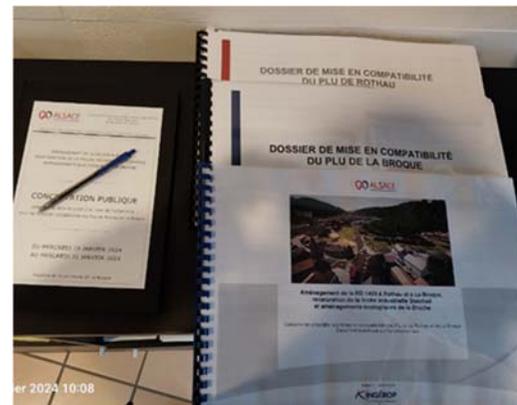
Durant toute cette période, une exposition relative au projet a été organisée sur 2 sites :

- Mairie de Rothau, 24 Grand'rue ;
- Mairie de La Broque, 129 rue du Général de Gaulle.

Cette exposition comportait :

- un panneau de présentation du projet en cours d'études ;
- un panneau de présentation des mises en compatibilité avec le projet envisagées sur le plan local d'urbanisme de Rothau ;
- un panneau de présentation des mises en compatibilité avec le projet envisagées sur le plan local d'urbanisme de La Broque ;
- un dossier papier présentant les mises en compatibilité avec le projet en cours sur le plan local d'urbanisme de Rothau et un deuxième pour celles de La Broque ;
- un dossier papier avec l'étude d'impact du projet en cours.

Des registres étaient mis à la disposition du public sur les deux sites durant toute la durée de l'exposition publique pour recueillir les observations du public.



2.5 La publicité

Les informations liées à cette concertation, les lieux et horaires des expositions ont été communiqués :

- par voie de presse dans les annonces légales des Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) : le 21 décembre 2023 dans l'édition web et le 23/12/2023 dans l'édition papier ;
- sur le site de la Collectivité européenne d'Alsace : le 19/12/2023 jusqu'au 31/01/2024 ;
- par affichage sur place en mairie de Rothau et en mairie de La Broque ;
- pendant toute la durée de la concertation sur le panneau à message variable de la commune de Rothau situé à côté du giratoire du Royal

L'information a également été diffusée via le réseau social Facebook de la commune de Rothau.

A noter que cette concertation a également fait l'objet d'un article dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, le 1^{er} janvier 2024.

Les modalités de la concertation décidées en commission permanente du 8 décembre 2023 ont ainsi été pleinement respectées.

Une première réunion de consultation sur le projet de contournement

Si personne n'est encore en mesure de donner une date d'ouverture du contournement de Rothau, le dossier porté par la CEA progresse. En janvier, doit se tenir une première consultation, sorte d'enquête publique avant l'heure, qui doit permettre à tout un chacun de s'exprimer sur le projet afin éventuellement de l'amender.

À l'issue de cette démarche, débutera la procédure menant à une Déclaration d'utilité pu-

blique et incluant, elle, la véritable enquête publique. « Cette démarche dure environ un an en moyenne », explique Marc Scheer, le maire de Rothau. « Ensuite tout dépendra d'éventuels recours », poursuit-il en appelant « au dialogue » avec les associations environnementales pour éviter une situation du type de celle rencontrée à Châtenois.

L'enquête publique initialement prévue en milieu d'année pour-

rait plutôt être organisée à l'automne. ■



Le projet estimé à 21 M€ permettra de dévier les 8140 véhicules qui traversent chaque jour la cité bruchoise. Photo CEA

Nouvelle concertation autour de la RD1420 à Rothau

Publié le mardi 19 décembre 2023

NOUVELLES ALSACE COLLECTIVITE EUROPEENNE



Pour pallier les problèmes de sécurité et les nuisances liées par les riverains, le projet "aménagement de la RD1420 à Rothau, renouveau de la friche industrielle Steinhilf et les aménagements écologiques de la Bruche" sera soumis à une nouvelle concertation en janvier.

DNA Dernières Nouvelles d'Alsace

Justificatif de Parution

N° d'annonce: DNA-38324900
 Nous soussignés, les Dernières Nouvelles d'Alsace représentés par son directeur général, Laurent COURONNE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :
 Date de mise en ligne : 23/12/2023
 Support de parution : DNA.fr
 Département de parution : Bas-Rhin



Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/annonce/?information/Bas-Rhin/CONCERTATION-PUBLIQUE-mises-en-compatibilite-des-PLU-de-Rothau-et-La-Broque.html>



Laurent Couronne
 Directeur général des Dernières Nouvelles d'Alsace

Le bilan du projet RD1420-Rothau approuvé

Le projet "Aménagement de la RD1420 à Rothau, renouveau de la friche industrielle Steinhilf et les aménagements écologiques de la Bruche" a été soumis à une concertation en 2018.

La Commission Permanente a approuvé le bilan de cette concertation lors de sa séance du 4 février 2019. L'occasion également de superviser les études d'avant-projet, visant à incorporer les demandes liées à la préservation de la qualité du cadre de vie et des milieux naturels.

Nouvelle concertation pour mise en compatibilité

Depuis la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, les déclarations d'utilité publique avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme (soumises à une évaluation environnementale) doivent faire l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme.

Cela s'applique aux plans locaux d'urbanisme des communes de Rothau et de La Broque.

Cette nouvelle concertation, prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme, présentera aux habitants, associations et autres personnes concernées, le dossier de mise en compatibilité envisagé pour permettre la réalisation du projet.

A l'issue de cette étape d'écoute et de dialogue, un bilan sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente. Ce bilan servira à finaliser les dossiers d'enquête préalable concertée, concernant la déclaration d'utilité publique entraînant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Rothau et de La Broque, ainsi que l'autorisation environnementale unique du projet.

DNA Dernières Nouvelles d'Alsace

Justificatif de Parution

N° d'annonce: DNA-38324900
 Nous soussignés, les Dernières Nouvelles d'Alsace représentés par son directeur général, Laurent COURONNE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :
 Date de mise en ligne : 23/12/2023
 Support de parution : Dernières Nouvelles d'Alsace
 Département de parution : Bas-Rhin



Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/annonce/?information/Bas-Rhin/CONCERTATION-PUBLIQUE-pour-les-mises-en-compatibilite-des-PLU-de-Rothau-et-La-Broque.html>



Laurent Couronne
 Directeur général des Dernières Nouvelles d'Alsace



3 Expression du public

3.1.1 Registre de La BROQUE :

N° de page	N° d'observation	Date	Identité de la personne	Observations
1	1	16/01/2024	Philippe REMY, maire de GRANDFONTAINE	Je passe régulièrement à ROTHAU, pour aller chez ma fille, environ 3 fois par semaine, et le passage de ROTHAU est chaque fois difficile. Les camions ne peuvent pas se croiser, les automobilistes forcent le passage ce qui est très dangereux, ne respectent pas les passages piétons. Donc, je suis très favorable au contournement.
	2	16/01/2024	Christine REMY	Je suis favorable au projet de contournement de Rothau pour des questions de sécurité routière et environnementales.

3.1.2 Registre de ROTHAU :

N° de page	N° d'observation	Identité de la personne	Observations
1	1	WOLFF Agnès 3, rue Pierre Marchal, Rothau	Contre la proposition de projet qui impacte ma maison
	2	Pflaum Marlène 1 rue du Haut Bout, 67570 ROTHAU	100% pour
	3	Benazeth Jean-Pierre 1 rue du Maréchal, 67570 ROTHAU	Oui pour plus de silence
	4	Andrée Benazeth	Pour : trop de pollution (camions)
	5	HEIM François 16A rue de la Bessatte, ROTHAU	Le contournement de Rothau est nécessaire. Bien entendu, cela implique des désagréments, voir plus au niveau du secteur concerné, niveau écologique, mais la sécurité, la tranquillité des habitants de la Grand-Rue ne valent-ils pas le contournement ? Le flux incessant de la circulation, toujours en augmentation, devient infernal, insupportable, pour les riverains de la zone concernée. Notre nature est sauvée, riche, et ce qui sera détruit (faune – plantes) sera compensé un peu plus loin. J'espère que les travaux commenceront rapidement.
	6	SONNTAG Michel 32, Grand Rue, ROTHAU	Oui !! pour le contournement. Pour la sécurité des piétons, sur les trottoirs, car les véhicules roulent très souvent sur les trottoirs. Il y a eu il y a quelques années un camion qui a percuté notre mur, réfection du mur à nos frais, s'il y avait eu des piétons, ils étaient morts. Le stationnement en bord de route, il y a des rétros cassés toutes les semaines. Les camions roulent trop vite. Plus le bruit et la pollution.
2	7	Mr PERRIN Bruno 15 rue du Bas Heyde	+ Très favorable au projet - Expropriation du camping sans solution
	8	Denis BORGDORF 4 RUE Pierre Marchal, Rothau	- contre ce projet qui ne règle pas la circulation à l'entrée du village en venant de Schirmeck - qu'une seule solution de présentée (il en faut 3) - d'autres solutions existent
	9	BOUR Jean-Marie 13A rue de la Forêt, Rothau	- Très favorable à ce projet qui tient compte de l'ensemble des données sachant qu'une solution parfaite n'existe pas - Bravo à tous ceux qui luttent pour que ce projet se réalise - Merci pour votre engagement
	10	Régis SIMONI 16, la Rothaine, 67570 ROTHAU 06 87 72 32 93	Projet d'aménagement de la traversée de Rothau : - Partie vide du verre : pas d'aménagement de l'entrée de Rothau, entre le rond-point et l'église catholique -> avec les graves problèmes de sécurité, du bruit et de pollution à cet endroit. J'ai bien compris la motivation des commerçants sur ce dossier (journaux, boulangerie, épicerie...etc...) Nota : sur l'aménagement de la traversée de Rothau, à hauteur du tout début de l'ex site Steinheil il serait, à mon sens, particulièrement utile d'envisager un parking poids lourds afin de leur permettre de s'arrêter sans «bloquer» la circulation (Grand Rue, rue de Schirmeck, place du marché) - Partie pleine du verre : aménagement contournement de Rothau entre église et pont de la Charité OK (vidéo intéressante sur cette partie d'aménagement présentée récemment.

Bilan de la concertation sur les mises en compatibilité des documents d'urbanisme–RD1420 Aménagement à Rothau

N° de page	N° d'observation	Identité de la personne	Observations
3	10	Régis SIMONI 16, la Rothaine, 67570 ROTHAU 06 87 72 32 93	(au Royal il y a quelques mois) Interrogation : j'ose espérer que les démolitions des chalets de la Suchette se passeront bien (echos sur ce point) - Assurance d'information totale sur le devenir des habitants -> Devenir du camping « Au bord de Bruche ». Aucune information non plus sur l'avancée de la répercussion sur le sujet Quel devenir du camping, évolution, transfert, condition, avenir du site en VALLEE DE LA BRUCHE ! -> Information transmise récemment par Frédéric BIERRY sur la nécessité d'une nouvelle étude écologique. La dernière étude écologique demande 3 années de délais ? (il y a 3/4 ans) Qu'en serait-il ? Quelles conditions d'études, quel sujet ? -> Risque-t-on de vivre ce qui s'est passé (ce qui se passe actuellement). Suite à l'arrêt obligé du contournement de Châtenois un accident très grave (dame renversée à Châtenois) ayant entraîné son décès. Peut-on éviter cela rapidement ? -> Quid de la prochaine étape sur ce projet ?
	11	MULLER ALAIN 14 RUE DU BAMBOIS	-> FAVORABLE AU PROJET -> DEJA TRES ANCIEN. BEAUCOUP D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES -> A QUAND CONCRETISATION ?
4	12	Jean-Paul MASSON 24 rue de Schirmeck, 67570 ROTHAU	100% pour cet aménagement il est grand temps que ce projet se réalise pour la sécurité des habitants, pollution, que d'études, que de dépenses mais aucune statistique sur les familles nombreuses frappées par différents cancers... Il est grand temps de commencer les travaux. D'accord pour la protection de la flore et de la faune, beaucoup de réalisations de la commune... AFP (Association Foncières Pastorale) zones humides, et de la COMCOM de pollution du site Steinheil Dieterlen 6 millions €... N'oublions pas l'espèce humaine
	13	Vivianne BOLLORI 26A rue de Schirmeck, 67570 ROTHAU	Je suis pour à 100% pour ce contournement, trop de pollution
	14	Gabriel BOLLORI 26A rue de Schirmeck, 67570 ROTHAU	Je suis pour à 100% pour ce contournement -donnez de la sécurité à toute une rue -redonnez vie à une ancienne rue commerçante
	15	Michèle POIROT 79 rue du Gal Leclerc, 67570 LA CLAQUETTE	-très favorable à ce projet qui sécurisera le sud de l'agglomération -nécessaire pour la tranquillité des habitants -il faut faire avancer ce dossier au plus vite afin de pouvoir commencer les travaux

Bilan de la concertation sur les mises en compatibilité des documents d'urbanisme–RD1420 Aménagement à Rothau

N° de page	N° d'observation	Identité de la personne	Observations
5	16	LOUX Daniel 11 rue du Bas-Heydé, 67570 ROTHAU	<p>Usagé de cette artère principale qu'est la Grand-Rue à Rothau, je puis témoigner des nombreuses et dangereuses situations que je rencontre soit au volant de ma voiture, soit en tant que piéton. Le trafic intense notamment de poids-lourds complique fortement les croisements, surtout à hauteur des emplacements dédiés au stationnement des véhicules légers. Ces derniers empiètent plus ou moins largement sur le trottoir pour préserver à juste titre leur carrosserie (voir carrément sur le trottoir dans certains secteurs). Les piétons ne peuvent se croiser aisément et ne parlons par exemple d'un fauteuil d'une personne handicapée.</p> <p>Côté stationnement interdit le trottoir n'est pas plus sécurisant lorsqu'un grumier frôle le piéton, le moindre écart conduirait au drame. Que dire du bruit, de la pollution des échappements et des freins des véhicules qui doivent s'arrêter et redémarrer pour céder le passage... Cette Grand-rue est bien grise et triste, mais comment exiger des propriétaires qu'ils rénovent et fleurissent leurs façades dans un tel environnement.</p> <p>Que dire aussi des réseaux souterrains qui ne peuvent résister à terme aux vibrations de ce lourd et infernal transit.</p> <p>Le projet de contournement présenté en dernier me semble tout à fait judicieux et approprié compte-tenu des impératifs financiers qui ne sont pas extensibles.</p> <p>Les commerces actuels plutôt centralisés sur le cœur de la ville ne devraient dans cette configuration pas trop souffrir me semble-t-il de ce grand chambardement.</p> <p>Enfin et pour le mieux vivre des résidents, afin que Rothau retrouve des couleurs et un véritable attrait...soutenons ce projet.</p>
	17	LE MENER Catherine 62 rue des déportés, 67570 ROTHAU	<p>Cet aménagement de la RD1420 est nécessaire et je dirais même urgent vu le trafic de véhicules et surtout de poids-lourds qui traverse l'agglomération de Rothau à une vitesse que je juge excessive en empruntant régulièrement les trottoirs qui ne sont pourtant pas très larges. Le partage de cette voie par les voitures, les poids-lourds, les deux-roues motorisées, les vélos et les piétons devient impossible. Il est plus sécurisant de traverser Rothau en voiture qu'en étant piéton, une aberration en ces temps où l'on appelle à la réduction des émissions de polluants !!</p> <p>Du point de vue écologique, je trouve ce projet exemplaire car il prévoit le traitement des berges de la Bruche, la réouverture du canal souterrain, la renaturation du site de la Suchette et du site Steinheil, la création d'un parking de covoiturage, le passage de la piste cyclable, que faire de plus...</p> <p>Je ne suis pas spécialiste en matière d'écologie mais il me semble que cet aménagement est positif pour notre nature que nous aimons dans notre belle vallée.</p> <p>Il est donc indispensable d'autoriser la modification du PLU de Rothau et de La Broque afin de permettre la réalisation de ce projet et que les travaux puissent commencer le plus rapidement possible. Les générations futures vous en remercieront.</p>

Bilan de la concertation sur les mises en compatibilité des documents d'urbanisme–RD1420 Aménagement à Rothau

N° de page	N° d'observation	Identité de la personne	Observations
6 et 7	18	VERET HISLER Françoise 8 rue Pierre Marchal, ROTHAU	Je me permets d'attirer votre attention sur un problème de sécurité de la RD1420, la sortie de mon habitation en voiture ou à pieds est très dangereuse au vu de la circulation, de nombreux véhicules empruntant cette route roulent à grande vitesse, cette route est très dangereuse aussi pour les usagers en vélo. Lorsque les voitures en circulation se croisent elles s'approchent dangereusement du trottoir et toujours à grande vitesse mettant en danger la sécurité des piétons. Quant à la pollution d'origine routière liée aux émissions du moteur d'échappement constitue une pollution qui affecte directement l'environnement et les riverains.
	19	Marc Scheer	L'importance de cet aménagement est une priorité pour tous les habitants résidants au sud de la commune. En effet ils sont soumis à une pollution sonore et respiratoire sans oublier la difficulté pour toute mobilité douce. L'enjeu de cet aménagement est de pacifier la vie quotidienne des habitants. Il faut aussi souligner tous les efforts faits depuis des années en matière de biodiversité par la commune et l'intercommunalité -réhabilitation de la friche Steinheil -traitement de la décharge communale -achat de terrains en bordure de Bruche pour sécuriser la biodiversité (2 ha) -réfection des 3/4 du réseau d'eau potable pour limiter au maximum les pertes -création d'une AFP sur des terrains initialement prévus en zone constructible -préservation de 4 centrales hydro-électriques pour produire de l'énergie renouvelable -projet en cours de réalisation de désimperméabilisation de la cour de l'école -rénovation BBC de la mairie, de la salle des fêtes -chaufferie aux pellets de l'école maternelle et micro-crèche Enfin la diminution du trafic des poids-lourds est très difficile à envisager vu l'obligation de sortir les bois de nos forêts, et le nombre important de poids-lourds transportant des liquides inflammables qui ne peuvent passer par le tunnel de Ste-Marie-aux-Mines. Tous ces efforts sont à mettre en balance avec un impact sur la zone humide remarquable relativement modéré (1/4 de la surface fauchée).

Bilan de la concertation sur les mises en compatibilité des documents d'urbanisme—RD1420 Aménagement à Rothau

N° de page	N° d'observation	Identité de la personne	Observations
8	20	<p>Association : alsace nature Région et Bas-Rhin 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg tél:03.88.37.07.58 fax : 03.88.25.52.66 siegeregion@alsacenature.org www.alsacenature.org</p> <p>réf : G210/MG/FL-02/2024 suivi par : François Lardinais tél :0388370758 courriel: contact67@alsacenature.org Objet : Concertation publique pour les mises en compatibilité des PLU de Rothau et La Broque</p>	<p>Monsieur le maire, Alsace Nature a pour objet la sauvegarde des sites et des paysages dans toutes leurs composantes sol, sous-sol, eau, air, flore, faune, milieux naturels et sites bâtis, ainsi que la défense ou la réhabilitation du milieu de vie. À ce titre, et dans le cadre de la concertation publique sur les mises en compatibilité des PLU de Rothau et La Broque pour le projet d'aménagement de la traversée de Rothau, vous trouverez ci-après plusieurs remarques relatives aux enjeux de biodiversité et environnementaux.</p> <p>En date du 8 janvier 2024 vous avez publié sur votre site internet l'ouverture de la consultation publique relative à la modification du PLU pour une mise en conformité avec le projet de contournement à Rothau. Vous invitez les habitants de votre commune à venir consulter les panneaux et registres pour faire part de leurs réflexions et en les incitant un «grand nombre d'habitants de la commune à «s'exprimer» pour défendre ce projet si important pour le développement de Rothau» et «si vous êtes favorables à ce projet, il est important de le faire savoir car tous les avis comptent»</p> <p>N'ayant pas accès aux documents cités par voie électronique, nous nous sommes rendus en date du 23 janvier à la Mairie pour prendre connaissance des trois panneaux et trois registres disponible à l'accueil de la Mairie. L'exiguïté des emplacements mis à disposition du public n'a pas été favorable à une bonne condition de consultation.</p> <p>Sans ignorer les désagréments subis en matière de «sécurité et de nuisance dû aux trafics des poids lourd,» pour les riverains, on peut se demander pourquoi des mesures de détournement de trafic poids lourd n'ont</p>
9			<p>pas été prises préalablement. Nous notons que l'Autorité Environnementale préconise à la CEA de présenter «sa stratégie de gestion des poids lourds dans les traversées des cols vosgiens» et s'interroge sur les «risques d'une augmentation potentiel de trafics de transit des poids lourds» par cette nouvelle route rendue plus attractive. Les conséquences pour les agglomérations en amont et en aval de Rothau ne seront pas anodines. Par ailleurs, l'arrivée de cette nouvelle route au carrefour de l'église et en direction du rondpoint dit «carrefour royal» créera vraisemblablement un engorgement et des problèmes de sécurité. La fréquentation des commerces et l'accès à la gare en seront perturbés.</p> <p>Rappelons que lors des récents débats sur le contournement de Châtenois, la volonté de centraliser les camions sur cet axe et le tunnel Michel Lemaire a été de nombreuses fois mise en avant. Or, si cela vient à se réaliser et que l'interdiction de circulation des PL via les cols vosgiens est actée, cela devrait normalement diminuer de manière conséquente le trafic.</p> <p>L'étude environnementale présentée par le cabinet INGEROP présente des données cartographiées datant de 2021/2022. Une réactualisation serait nécessaire pour évaluer les impacts actuels et préciser les mesures de la séquence Eviter-Réduire-Compenser(ERC) pour la biodiversité et les nombreuses espèces protégées et patrimoniales qui devront en découler.</p> <p>Par ailleurs une attention particulière doit être portée à tous les secteurs prévus pour accueillir les mesures compensatoires. En effet, il serait préjudiciable que des travaux de compensation soient à l'origine d'un impact supplémentaire sur des espaces d'intérêt.</p> <p>Enfin, les 3 zones humides remarquables concernées par le périmètre d'études restreint impacteront 6,7 ha de milieux aquatiques et dégraderont 1,37 ha de zones humides. Si une étude complémentaire sera présentée ultérieurement qui devrait affiner les risques et les mesures, elle nous apparaît d'ores et déjà incompatible avec les préconisations du SDAGE 2022/2027.</p> <p>Les modifications du PLU présentées s'appuient sur une étude d'un projet très impactant pour les milieux naturels, en présentant aucune mesure d'évitement qui nous convainc.</p> <p>Il nous semble également nécessaire de pouvoir disposer d'une évaluation des effets cumulés des différents projets qui ont impacté le lit majeur de la Bruche et les champs d'expansion des crues.</p> <p>Nous vous demandons de bien vouloir inscrire nos remarques dans votre document de synthèse des contributions. Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, en l'assurance de notre considération distinguée.</p> <p>Michèle GROSJEAN Présidente régionale</p>

4 Les observations recueillies

4.1 Remarques sur les mises en compatibilité des documents d'urbanismes

La concertation est l'opportunité pour le grand public de donner son avis sur un projet, à toutes ses phases d'élaboration et de conception, ce qui permet au maître d'ouvrage d'intégrer plus facilement les remarques qui lui paraissent pertinentes.

Cette concertation porte uniquement sur la mise en compatibilité des PLU de Rothau et La Broque qui sont impactés par le projet.

Vingt-un observations ont été inscrites de manière manuscrite dans les deux registres : dix-neuf dans le registre de Rothau et deux dans le registre de La Broque.

Par ailleurs un courrier émanant de Mme Michèle GROSJEAN, présidente régionale de l'association Alsace Nature, daté du 31 janvier 2024, a été envoyé par mail à l'attention de Monsieur le Maire de la commune de Rothau pour qu'il soit joint aux observations formulées sur le registre de Rothau.

Donc au total vingt-deux observations ont été portés aux registres.

Deux observations portent sur les PLU :

- Une personne fait référence aux modifications des documents d'urbanisme et demande d'autoriser les modifications des PLU de Rothau et La Broque afin de permettre la réalisation de ce projet et que les travaux puissent commencer le plus rapidement possible.
- L'association « Alsace nature » quant à elle indique : « Les modifications du PLU présentées s'appuient sur une étude d'un projet très impactant pour les milieux naturels, en présentant aucune mesure d'évitement qui nous convainc. »

Toutes les autres observations portent sur le projet en lui-même.

4.2 Les éléments généraux sur le processus de concertation

La population locale a montré un intérêt fort pour ce projet, comme en témoigne la participation et les contributions reçues.

Si la très grande majorité des contributions se rejoint sur la nécessité d'intervenir pour soulager Rothau du trafic qui traverse la commune et sur les nuisances que cela génère pour ses habitants, quelques voix se sont toutefois élevées pour s'opposer au projet.

5 Conclusion du bilan de la concertation

Au vu de l'expression du public, on peut conclure que les mises en compatibilité avec le projet des PLU des deux communes n'appellent globalement pas de remarque particulière de la population. Comme cela a été demandé, les données environnementales auront été actualisées pour la suite des études du projet et l'évaluation de ses impacts (des investigations de terrain se poursuivent encore).